



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 MAI 2022 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 03/05/2022

DATE D'AFFICHAGE : 14/05/2022

PRESENTS : Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, M. Sylvain BOUILLON, M. Bruno ROUSSEREAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Florence MILLET, Stéphane CHOULER, M. Florent VOULOIR, Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BOUILLON

ORDRE DU JOUR : Urbanisme -- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau -- Renouvellement de la convention de groupement de commande relatif à la maintenance des installations d'éclairage public extérieur arrivant à échéance le 31 décembre 2022 -- Modification du périmètre du SDESM -- Renouvellement du contrat de prestations globales Fourrière animale SACPA -- Proposition de convention de mise à disposition du broyeur aux agriculteurs de la commune -- Réflexion sur la création de noms de rues et l'attribution de numéros -- Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

L'Ordre du jour est modifié ; M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération portant une décision modificative afin de corriger le montant du solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté dans le BP2022.

1) Urbanisme :

Le 22/02/2022 – **SFR/CIRCET** : 30 rue du Père Bard – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la construction d'un pylône d'une hauteur de 15 mètres supportant divers dispositifs d'antenne d'émission-réception et faisceaux hertziens+local technique et/ou armoire technique en zone clôturée avec portillon. Avis favorable de l'ABF assorti de prescriptions en date du 18/03/2022. Avis du PNRGF en date du 11/04/2022. Considérant que pour un projet de pylône supérieur à 12 mètres il doit être déposé un permis de construire. Un arrêté de refus est délivré le 19 avril 2022.

Le 12/04/2022 – **Monsieur DEPREZ** : 31 rue Charles de Gaulle – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la construction d'une SPA de nage. Un avis favorable de la commission d'urbanisme a été donné le samedi 7 mai 2022 sous réserve du plan de vidange qui doit être ajouté au dossier.

Le 05/05/2022 – **Monsieur BRUN** : 16 rue de la Libération – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le changement des fenêtres et des volets. Un avis favorable de la commission d'urbanisme a été donné le samedi 7 mai 2022.

Le 05/05/2022 – **SFR/CIRCET** : 30 rue du Père Bard – Un dossier de demande de permis de construire a été déposé suite à l'arrêté de refus délivré le 19 avril 2022. La demande concerne la construction d'un pylône d'une hauteur de 15 mètres supportant divers dispositifs d'antenne d'émission-réception et faisceaux hertziens+local technique et/ou armoire technique en zone clôturée avec portillon. Un avis favorable de la commission d'urbanisme a été donné avec deux voix pour et une abstention le samedi 7 mai 2022. Le dossier va être transmis au service urbanisme de Fontainebleau pour instruction.

2) Décision modificative corrigeant le montant du solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté dans le BP2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une anomalie a été relevée lors du contrôle du BP 2022. Le montant indiqué au 002, solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 217 654,24€ est erroné.

En effet, le montant du 002 doit être identique à la différence entre celui indiqué au compte de gestion 2021 et le montant affecté au compte 1068, soit 161 679,64€ (=282 458,90- 120 779,26) impliquant une différence de 55 974,60€.

Ce montant doit être retranché au compte 002.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement le compte de dépenses 6288 est réduit du même montant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent le rétablissement du montant exact du 002 résultat de fonctionnement reporté.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau relatif à la notification de la délibération du conseil communautaire N°2021-147 du 16 décembre 2021 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Cette modification porte sur les articles IV « Soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives » et V « Petite enfance, enfance, jeunesse » desdits statuts, afin d'homogénéiser et d'identifier le soutien aux associations portées par le Pays de Fontainebleau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

4) Renouvellement de la convention de groupement de commande relatif à la maintenance des installations d'éclairage publique extérieur arrivant à échéance le 31 décembre 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du groupement de commande relatif à la maintenance des installations d'éclairage public extérieur le 31 décembre 2022.

Le SDESM relance ce groupement de commande et propose aux communes d'y adhérer. Le SDESM assurera la coordination administrative et technique.

A titre indicatif, le coût global estimé des prestations annuelles sera d'environ 30€ HT par point lumineux, sachant que la commune compte 90 points lumineux soit un coût global de 2700€ HT et 3240€ TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'adhérer au groupement de commande et de signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la commune à adhérer au groupement de commande et Monsieur le Maire à signer la convention.

5) Modification du périmètre du SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver de nouvelles adhésions et la modification du périmètre du SDESM qui en découle par l'arrivée des communes Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou. Les collectivités membres doivent également autoriser Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuvent les nouvelles adhésions et la modification du périmètre du SDESM qui en découle,
- autorisent Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

6) Renouvellement du contrat de prestations globales Fourrière animale SACPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du partenariat avec la SACPA, fourrière animale, le 30 juin 2022 et propose de renouveler le contrat. La loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) impose, en effet, aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

L'offre proposée comprend :

- La capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique.
- Le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- La gestion de la fourrière animale

Le prix de la prestation est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants, soit un montant HT de 396,40€ (475,68€ TTC) révisable.

Le contrat pourra être reconduit tacitement 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à renouveler le contrat avec la SACPA et l'autorise à signer le contrat

7) Proposition de convention de mise à disposition du broyeur aux agriculteurs de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention de mise à disposition du broyeur aux agriculteurs de la commune.

Une convention mentionnant chaque agriculteur serait mise en place pour une durée de 3 ans mentionnant les frais d'entretien et mécanique ainsi que la prise en charge des pièces d'usure par les agriculteurs.

En contrepartie les agriculteurs s'engageraient à broyer les accotements des routes communales de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

8) Réflexion sur la création de noms de rues et l'attribution de numéros

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer des noms de rues aux rues communales en étant dépourvues jusqu'à maintenant ainsi que des numéros aux habitants de ces rues.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de mener une réflexion sur ce sujet et d'émettre des sujétions.

Une décision sera prise lors du prochain conseil.

9) Divers

- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP à partir du 1er juillet 2022, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle ;
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ;

Ainsi la prime de fin d'année attribuée aux agents chaque année sera englobée dans le RIFSEEP.

Les montants minimums et plafonds doivent être arrêtés par la collectivité en fonctions des montants réglementaires.

L'avis du comité technique du centre de Gestion du 77 doit être recueilli et mentionné dans la délibération de mise en place du RIFSEEP.

- Demande de subvention de la Sauvegarde pour le 13 juillet

L'association de la Sauvegarde organisera cette année, comme par le passé, un spectacle de son et lumière et pyrotechnique, le 13 juillet.

La création et la réalisation de ce spectacle sont exécutées bénévolement et ne sont possibles qu'avec le soutien de la mairie, d'entreprises partenaires, de mécènes et de bénévoles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association de la Sauvegarde afin de réaliser au mieux leur projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association de la sauvegarde de l'Eglise Saint-Martin de Boissy-aux-Cailles dans le cadre de leur spectacle du 13 juillet.

- **Point sur l'appel d'offres des travaux de restauration de l'Eglise**

Suite à la relance des lots charpente, couverture, vitraux et menuiserie dans le cadre du marché de rénovation de l'église Saint-Martin, six offres ont été réceptionnées et sont actuellement à l'étude.

Les lots maçonnerie/pierre de taille, décors peints, instrumentation et électricité ayant été pourvus, une réunion de démarrage du chantier a eu lieu vendredi 6 mai. Un calendrier prévisionnel a ainsi été établi.

- **Gestion des eaux pluviales**

Suite à la réunion des services urbanisme des communes avec la CAPF les 19 et 22 avril derniers, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les fiches pratiques concernant les projets de travaux en zone d'assainissement non collectif pour les eaux pluviales et les eaux usées.

Le prochain conseil est fixé au mardi 28 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.



Le Maire,
Patrick POCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Pochon", written over the printed name.